

Procès-Verbal du conseil municipal du 30 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente janvier, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 9 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 janvier 2021, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrik JACQUOT, Pierre BELSOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Michel VENEL, Catherine DEJEUX, Sébastien CHANEL Didier MEGARD, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT,

EXCUSE(E)(S) :

Isabelle SCARABOTTO, Jérôme FAIVRE, David MICASSOYEDOFF. Serge VILLET

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Soumission ONF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il conviendrait de proposer à la gestion par l'ONF les parcelles de bois que la commune a acquise soit récemment soit il y a plusieurs années (héritage Chanteloube sur Balaiseaux et Rahon, acquisition sur Villers-Robert)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour la soumission à la gestion ONF de ces parcelles

2 – Devis ONF parcelle 29

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu un devis d'exploitation de la parcelle 29. En cas de vente, des produits forestiers, il est proposé :

- feuillus : 4.00 €/stère
- accacia : 10.00 €/stère

3 – OPH

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu des membres de l'OPH le 15 décembre dernier pour la construction éventuelle de pavillon d'habitation par leur soin. Il donne lecture du courrier précisant leur intérêt pour cette opération mais avec le soutien de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote avec 1 voix contre et 1 abstention, le principe de cette opération. Le prix de vente du terrain est fixé à 10.00 € H.T/m² (sachant que le prix de vente moyen est situé entre 25 et 30.00 €). La commune réalisera le raccordement au réseau collectif d'assainissement du lotissement.

4 – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune va rechercher des financements pour les huisseries des bâtiments communaux, pour la création de WC à l'école et à la salle des fêtes. Il est précisé que ces demandes ne valent pas octroi.

Changement Huisseries bâtiments communaux 2021	- fonds de concours Grand Dole (accordé) - DST Conseil Départemental
Création WC école 2021	- DETR Etat - fonds de concours Grand Dole
Création WC salle des fêtes 2021	- DETR Etat - DST Conseil Départemental

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le principe des demandes de subventions.

5 – Travaux SIDEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a fait une demande d'effacement du réseau électrique derrière la mairie. Il y a également une 6^{ème} tranche RVS et des éclairages publics seuls à reprendre.

Le coût financier pour la commune est estimé à 26 000.00 €.

6 – Admission en non-valeur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des créances anciennes doivent être épurées car elles ne seront jamais réglées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'annulation de ces titres pour un montant de 3 163.41 €.

7 – SPA de Dole

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune doit prendre en charge une nouvelle convention avec la SPA de Dole, l'ancien prestataire ayant plus ou moins arrêté le service.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la signature de cette convention.

8 – Défibrillateur

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une demande a été faite avec le Grand Dole pour l'installation de 2 nouveaux appareils sur la commune afin de privilégier l'aide aux personnes en cas de nécessité. L'un serait installé près de l'entrée de la salle des fêtes et l'autre entre la mairie et la crèche, pour un cout estimé à 1 600.00 € pièce. Les entretiens annuels de ces matériels seront assurés financièrement par la commune.

Monsieur le Maire doit se renseigner pour une formation aux gestes de secours.

9 – Routes

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société Guintoli va faire un diagnostic des routes.

Monsieur le Maire attend toujours des informations pour la route de pleure et son ralentissement. Qu'est-il possible de faire réellement ? Il faudrait que le hameau soit rattaché à l'agglomération pour faire des ralentisseurs par exemple.

La commune de Rahon va refaire la route reliant les 2 communes et Le Deschaux ayant une petite partie de cette route à sa charge participera à hauteur de sa longueur aux travaux et leur financement. Environ 5 000.00 €

10 – Terrains agricoles

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux que M. MICHAUD Gérard actuel locataires de terres communales arrête son activité d'agriculteur. Ces terrains seront repris par M. Pierre BELSOT. Il faudra faire un nouveau bail lorsque la SAFER lui aura accordé son autorisation d'exploiter.

11- Infos emprunts

Monsieur le maire informe le conseil municipal des échéances d'emprunts sur les années à venir.

12 – Vote des factures d'investissement avec vote du BP

Monsieur le maire donne lecture des factures d'investissement à payer avec le vote du BP 2021 :

- Texdecor	4 718.40 €
- Centre de Gestion – Archivage	5 700.00 €
- Manutan	205.02 €
- Achat de Terrain – LEGATIS Dole	1 500.00 €
- Services Energies	1 372.34 €
- Stores Clairotte	791.53 €
- Sémio	1 068.46 €
- ONF	1 450.03 €

Total : 16 805.78 €

13 – Budget Assainissement

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal, le transfert de compétence assainissement, eau potable et gestion des eaux pluviales urbaines, à la communauté d'agglomération du Grand Dole à compter du 1^{er} janvier 2020. En conséquence, la trésorerie demande une délibération validant l'arrêt de ce budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, le principe l'arrêt du budget assainissement au 1^{er} janvier 2020.

14 – Questions diverses

Lampes de rues la nuit

Madame Adélaïde JACQUOT propose l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit afin de réaliser des économies et de réduire l'empreinte lumineuse de la commune. Monsieur le Maire n'est pas d'accord.

Monsieur le maire doit se renseigner auprès du SIDEC pour passer l'éclairage public en LED.

Nettoyage de la commune

Michel VENEL se propose de refaire l'opération de nettoyage de la commune au printemps.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 11 h 45.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)